

**Séance publique du 5 décembre 2025**

**N° 2025-611**

**Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
|  <p><b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b></p> | <b>Conseil du 5 décembre 2025</b>  | <b>Délibération</b> |
|  | Direction de la multimodalité<br>Service études, animation territoriale, marketing | <b>N° 2025-611</b>  |

---

**RER métropolitain - Conventions relative au financement de l'étude de projet et des travaux d'adaptation des quais des gares de la section Saint-Mariens - Bordeaux - Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Contexte**

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en mars 2023, vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine, via le cadencement à la demi-heure tout au long de la journée, les diamétralisations des lignes Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens, et l'ouverture de deux nouveaux arrêts, au Bouscat et à Talence.

Au niveau du matériel roulant, la section de ligne Bordeaux – St-Mariens est exploitée actuellement au moyen de rames dites AGC (autorail grande capacité) ou de Régiolis, en unité simple. Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation sur cet axe, il est prévu d'utiliser dès que possible des rames doubles (dites en unité multiple), et l'accueil d'un nouveau type de matériel roulant avec une capacité supérieure, d'une longueur équivalente à celle d'un Regio2N, soit 81m en unité simple et 162m en unité multiple.

L'étude d'opportunité des gares du RER métropolitain, réalisée en 2021 par SNCF Gares & Connexions en lien avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, cofinanceurs, ainsi que Nouvelle-Aquitaine Mobilités, a notamment permis d'identifier les gares et haltes dont les configurations de quais doivent être adaptées au regard du matériel roulant du RER. Ainsi, sur le segment Saint-Mariens-Bordeaux, le déploiement d'un nouveau type de matériel roulant (Regio2N ou équivalent) en unités multiples nécessite l'allongement des quais des gares et haltes suivantes : Cavignac, Gauriaguet, Aubie-St-Antoine, Saint-André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, La Grave d'Ambarès et Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc, afin d'accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions : éviter les voitures hors-quais et améliorer significativement la capacité des trains marquant l'arrêt.

### **2. Contenu et financement des études projets et réalisation**

A la suite des études d'avant-projet (sauf pour les sites de Saint-André de Cubzac et Aubie-Saint-Antoine menée dont les études APO ont déjà été réalisées au titre de la convention de financement des études de conception APO et AVP) menées pour l'adaptation des quais des sites de la ligne St-Mariens - Langon en 2025, les partenaires du projet de RER métropolitain souhaitent engager la prochaine phase d'étude Projet et de réalisation des travaux.

Le maître d'ouvrage SNCF Gares et Connexions a ainsi proposé une convention de financement, incluant cette dernière phase d'étude et la réalisation des travaux pour les sites de la section Bordeaux – St-Mariens.

Pour des questions de sécurité dues à la hausse des circulations et de la fréquentation en gare induite par le RER métropolitain, plusieurs TVP (traversées voies piétonnes) vont être supprimées, et remplacées par des passerelles inter-quais : Cavignac, Cubzac-les-Ponts, La Grave d'Ambarès, Sainte-Eulalie-Carbon-Blanc.

La suppression de la TVP du site de Gauriaguet et son remplacement par une passerelle fait l'objet d'un projet séparé, piloté et financé entièrement par SNCF Gares & Connexions.

Les programmes fonctionnels principaux sont les suivants (des différences peuvent être rencontrées en fonction des sites) :

- Allongement des quais d'une longueur compatible avec la desserte par des trains long en unité double (162m, soit 166m pour la marge en exploitation) ;
- Rehaussement des quais allongés, éventuellement élargissement, mise en conformité pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) si besoin ;
- Suppression des TVP si mise en place de passerelle.
- Réglage du niveau de la voie,
- Dévoiement des câbles et reprise des dès bétons des poteaux caténaires.

Le coût total prévisionnel des études et travaux à mener pour les sept gares et haltes est de 46 230 000 € courants. Il est proposé que la Métropole finance le tiers, soit 15 410 000 €. L'Etat et la Région assurent le cofinancement des deux tiers restants.

|                           | TOTAL à engager au titre de la présente convention |                 |
|---------------------------|--|-----------------|
|                           | Montant (€ courants)                               | %               |
| Bordeaux Métropole        | 15 410 000 €                                       | 33,33%          |
| Région Nouvelle Aquitaine | 16 610 000 €                                       | 35,93%          |
| Etat                      | 14 210 000 €                                       | 30,74%          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>46 230 000 €</b>                                | <b>100 ,00%</b> |

La durée prévisionnelle de ces études et travaux est comprise entre janvier 2026 et le premier trimestre 2029, en fonction des opérations.

Le bon déroulement des travaux nécessitera de fermer chacune des gares sur une durée limitée (3 mois).

Une information et un service de substitution seront mis en place pour les usagers, en coordination entre l'opérateur et l'autorité organisatrice pendant la durée des travaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,**

**VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,**

**VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le**

projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,  
**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,  
**VU** les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2024-644 du 6 décembre 2024 autorisant notamment le cofinancement des études avant-projet d'adaptation des quais des gares et haltes de la ligne Saint-Mariens – Langon,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n° 2025-462 du 26 septembre 2025 juin 2023 autorisant le cofinancement des études de faisabilité des gares et haltes de lignes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens - Langon ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt d'aménager les quais des gares et haltes de l'axe Bordeaux↔Saint-Mariens pour les adapter au matériel roulant et aux flux prévisionnels du RER métropolitain, et d'engager pour ce faire l'étude projet et la réalisation des travaux des gares et haltes de Cavignac, Gauriaguet, Aubie-St-Antoine, Saint-André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, La Grave d'Ambarès et Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de cofinancer l'étude projet et la réalisation des travaux pour l'adaptation des quais des gares et haltes de la section Bordeaux – Saint-Mariens sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur 15 410 000,00 € courants (soit 33,33%) et d'autoriser leur lancement.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer les conventions de financement correspondantes.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324, fonction 852, du budget principal pour les exercices 2026 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARNIER, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|